

3 septembre 2002

02.353

Question Philippe Bauer**Dépenses somptuaires de l'Université?**

La presse a révélé que l'Université de Neuchâtel s'était offert l'ancien bâtiment de la Société de banque suisse, à Neuchâtel, faubourg de l'Hôpital 8, pour y loger ses autorités ainsi que ses services administratifs, ou une partie de ceux-ci, et qu'elle entendait en outre solliciter l'aide de l'Etat pour financer les aménagements nécessaires.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire ce qu'il pense de cette acquisition, notamment au regard des besoins de l'enseignement et de la recherche, et des contingences budgétaires auxquelles ils sont soumis, et s'il envisage, le cas échéant, de saisir le Grand Conseil d'une demande de crédit pour financer l'aménagement du bâtiment?

Cosignataires: M. Barben, B. Matthey, O. Haussener et I. Opan-Du Pasquier.